

CHARGÉS DE COURS

Les nomades de l'enseignement



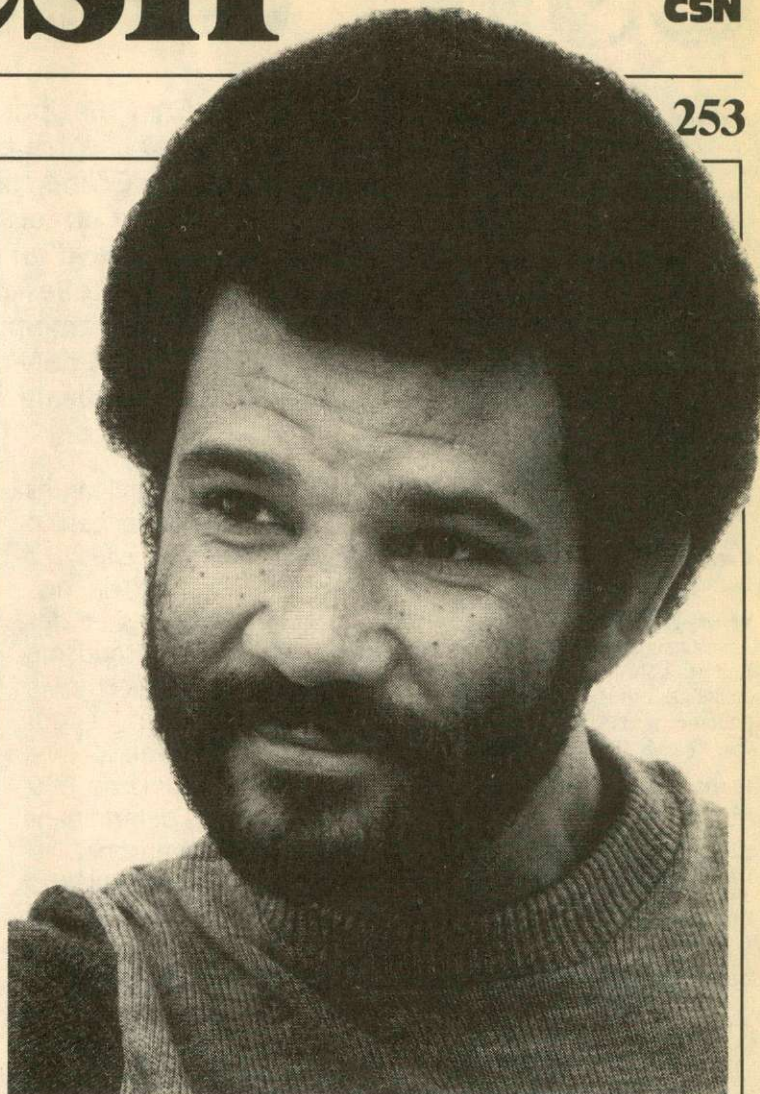
En nombre, ils surpassent les professeurs. Mais même s'ils donnent plus de la moitié de l'enseignement universitaire, ils ne se partagent que le cinquième de la masse salariale versée au personnel enseignant. Et lorsque Claude Ryan et Robert Bourassa admettent que les difficultés financières des universités méritent un redressement, ils parlent des bibliothèques et des tapis, pas des chargé-e-s de cours. Luc Latraverse nous explique en quoi l'année 1987 est cruciale pour les 6,000 chargé-e-s de cours universitaires affiliés à la FNEEQ-CSN.

Page 6

LIBRE-ÉCHANGE

Un dossier sur les implications d'une entente de libre-échange avec les États-Unis sur le secteur du textile, du vêtement et de la chaussure.

Page 10



RÉFUGIÉS

Vivre en exil... et dans l'incertitude

Aujourd'hui, ce sont les Chiliens, les Turcs. Hier, c'étaient les Tamouls, les Vietnamiens, les Haïtiens, les Grecs et les Italiens. Mais qui sont ces gens qui, parfois même au péril de leur vie, cherchent à entrer et à être admis au Canada? Luc Gosselin a rencontré, pour NOUVELLES CSN, Charles Acosta, un immigrant dominicain arrivé au pays il y a trois ans et militant de son syndicat CSN, qui attend toujours de connaître son sort. «Le plus dur, dit-il, c'est l'ennui du pays, c'est mes enfants que je n'ai pas revus, mais c'est principalement et surtout l'incertitude».

Page 3

Rédaction

Jean-Noël Bilodeau
Michel Crête
Guy Ferland
Jacques Gauthier
Luc Gosselin
Henri Jalbert
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Conception graphique

Jean Gladu

Caricaturiste

Garnotte

Photographes

Alain Chagnon
Archives CSN
Louise DeGrosbois
Robert Fréchette
Guy Ouellet

Montage

Mychèle Arbour

Composition

Tricycle compo

Impression

Distribution

l'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)



NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 1,900 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

Le «Rassemblement des femmes de la CSN»

Circonscrire nos priorités

En 1984, par un beau samedi de janvier, plus de 800 d'entre elles se sont déplacées pour participer au «Grand rassemblement des femmes de la CSN». Ce fut un tel succès que plusieurs en parlent encore comme d'un événement marquant. En avril prochain, elles refont l'expérience et plus de 1,000 femmes membres de la CSN y sont attendues. NOUVELLES CSN a interrogé Danièle Hébert, conseillère syndicale à la condition féminine.

En 1984, des militantes ont ressenti le besoin d'échanger entre elles sur toute la question de nos pratiques syndicales et des conditions de militantisme des femmes dans la centrale, principalement en ce qui touche nos syndicats locaux. Nous y étions plus de 800 et ce fut un pas déterminant dans notre démarche, au point où il en est découlé des recommandations au Congrès de la CSN suivant.

L'objectif de 1987

«L'objectif du colloque de 1987, c'est de faire le point sur nos revendications concernant les conditions de travail, entre autres par rapport aux politiques gouvernementales actuelles qui, à toutes fins pratiques, nient la valeur du travail des femmes, que ce soit le travail salarié ou le travail domestique.

«Le discours dominant de l'heure est significatif à cet égard. Il se résume à peu près à ceci: «Bon, la Décennie des femmes est terminée, vous avez bien fait ça, les filles, retournez dans vos cuisines, maintenant!»

«Il est vrai que certaines choses ont évolué, mais il n'est pas vrai que les femmes ont atteint l'égalité véritable dans la société. La discrimination salariale existe encore, l'accès au marché du travail est encore plus difficile pour les femmes, leur



Danièle Hébert

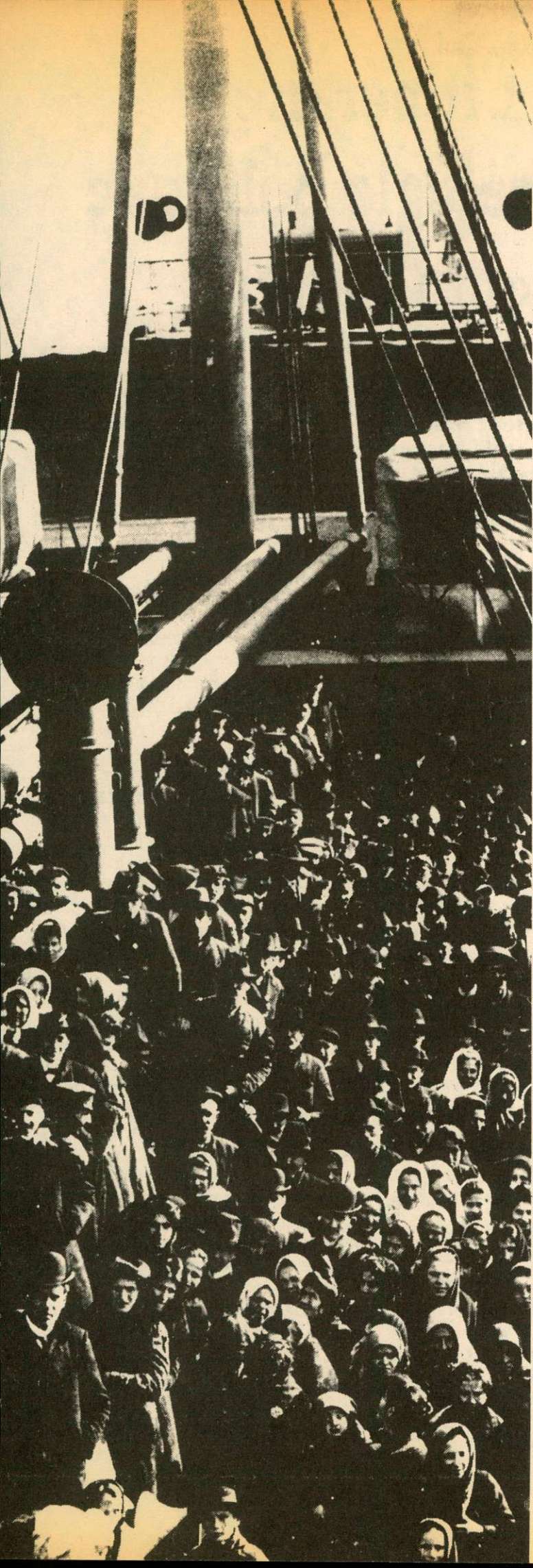
travail lié à la famille n'est toujours pas reconnu, etc.

«Tout cela se tient: la place des femmes et la valeur de leur travail n'étant pas reconnue, peu est fait pour leur faciliter l'accès au marché et encore moins l'accès aux emplois bien rémunérés dans des conditions qui tiennent compte de leurs responsabilités familiales. «Il nous apparaît donc nécessaire d'échanger périodiquement sur nos revendications pour s'assurer d'un minimum de cohésion dans notre

action syndicale. En somme, circonscrire clairement nos priorités et faire en sorte qu'elles soient bien partagées et ressenties par la majorité. C'est à tout cela que nous convions les femmes de la CSN au «Rassemblement» du 4 avril prochain.»

On s'y inscrit avant le 20 mars, au service de la condition féminine: 514-598-2109.

Propos recueillis par Jean-Pierre Paré.



QUÉBEC REFUGE

par Luc Gosselin

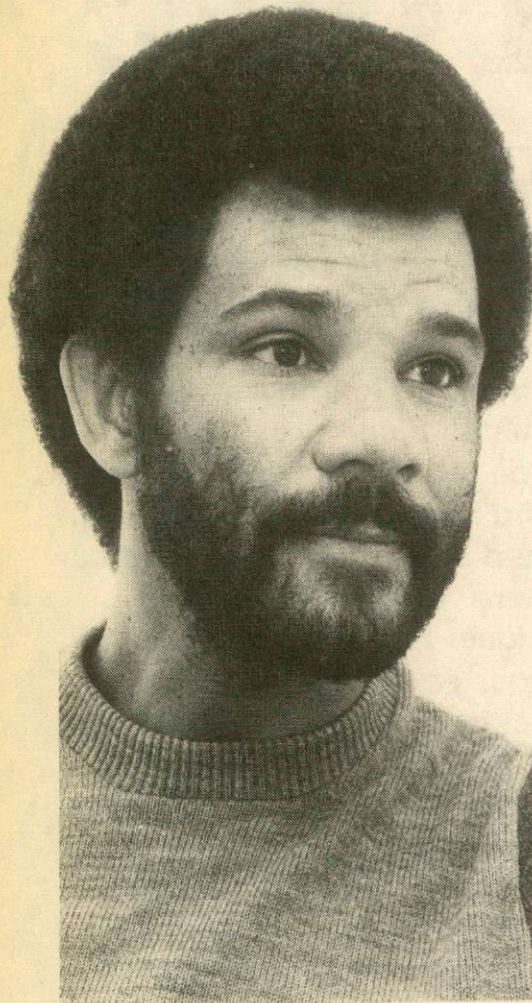
« Ils ne seront jamais de vrais Canadiens, il y aura toujours chez eux quelque chose qui clochera. Cette phrase du romancier et journaliste Damase Potvin nous ramène bien loin en arrière. C'était l'époque où le pays s'ouvrait difficilement aux milliers d'hommes et de femmes en quête d'une terre d'asile. C'était l'époque où l'étranger était perçu comme une menace...

Depuis quelques mois, hélas, il faut déplorer que le retour en arrière s'effectue par les voix conjuguées de politiciens, de journalistes et de simples citoyens, qui, tous bien intentionnés, reprennent la triste litanie « du voleur de job et du voleur d'aide sociale ». Avec un refrain nouveau toutefois: les dangers d'une filière terroriste (dixit Normand Lester de Radio-Canada). Aujourd'hui, ce sont les Chiliens, les Turcs et les Tamouls. Hier, c'étaient les Tamouls, les Vietnamiens, les Haïtiens, les Grecs et les Italiens. D'un côté, il y a la misère humaine. De l'autre, il faut l'avouer, il y a ce confort qu'on souhaite pour la plupart, intouchable... et indivisible. Face à ce problème, une thérapie à double volet s'impose: prendre conscience, et rapidement, des problèmes tragiques vécus à l'échelle du globe: nutrition, santé, éducation, répression, et se rapprocher de ceux et de celles que nous côtoyons tous les jours et dont la barrière de la langue et de la culture nous sépare. Alors, nous pourrions faire nôtre cette belle phrase d'un autre de nos romanciers québécois, Yves Thériault:

« De toutes races, de toutes langues, de toutes couleurs. Qu'importe! »

L'itinéraire d'un réfugié politique «ordinaire»

Charles Acosta est Dominicain. Il est un de ces immigrants dits «clandestins» dont on parle tant depuis quelque temps et dont le gouvernement cherche à restreindre l'entrée au pays en leur refusant le statut de réfugié politique qu'ils réclament. Depuis trois ans qu'il n'a pas vu ses enfants restés au pays, qu'il vit dans l'attente, incertain de son sort. Ce qui ne l'a pas empêché de militer dans l'organisation de son syndicat CSN. Il raconte son histoire à Luc Gosselin.



« Si je suis venu au Québec, c'est à cause de la situation politique qui règne dans mon pays, la République Dominicaine. Je militais dans le PLD, le Partido de la Liberacion Dominicana. J'ai été emprisonné deux fois, pas pour de longues périodes. Et je n'ai pas été maltraité physiquement. Mais psychologiquement, c'est une autre chose. On m'a menacé, moi et ma famille, si je ne cessais de militer. Il faut comprendre que la République dominicaine est un pays pauvre. Pas tellement parce que la production est insuffisante mais parce que le gouvernement refuse d'aider la population. Alors, toujours, nous essayons de faire pression sur le pouvoir pour que ça change. On fait des mobilisations dans la rue. Et quand la police intervient, il y a des arrestations. La police est toujours présente dans le pays. Pendant les trente-deux ans de la dictature de Trujillo, comme maintenant. Le manque d'emplois est le plus grave problème. Moi, je n'avais jamais manqué de travail. Mais quand on a une conscience politique, on pense à ceux qui sont mal pris. C'est pour ça que je militais.

Quelques mois

«Le gouvernement américain est souvent intervenu dans mon pays. Comme s'il ne pouvait accepter que les petits pays d'Amérique puissent bien vivre, puissent vivre en paix. Il n'y a eu que les quelques mois du gouvernement de Bosch dans les années soixante qui furent politiquement vivables. Mais les Américains n'ont pu l'accepter.

C'est après ma deuxième arrestation que j'ai décidé de fuir le pays.»

Le réfugié

«Quelqu'un m'avait parlé que c'était possible de venir au Canada. J'avais même connu deux gars qui s'y étaient installés, il y a plusieurs années. J'étais marié et nous avons quatre enfants. Une nuit, avec l'accord de ma femme, j'ai gagné Haïti et pris un billet d'avion aller-retour pour le Canada. C'était la seule façon d'y entrer. Arrivé à Mirabel, j'ai demandé le statut de réfugié politique. On était le 12 mai 1984. Là, un officier de l'immigration m'a longuement interrogé. Il m'a dit que je ne pouvais être un réfugié politique puisque tout allait bien dans mon pays. J'ai plaidé ma cause. J'ai expliqué que j'avais été emprisonné, menacé. On m'a alors amené dans un Holiday Inn. Puis, le lendemain, le long interrogatoire a continué. Constamment, on cherchait à me faire avouer que je voulais gagner les États-Unis parce que j'avais dit connaître quelques personnes là-bas. Puis, on m'a permis de rester le temps qu'on examinerait ma demande.

«Pendant huit mois j'ai cherché un emploi. Les employeurs sont très méfiants quand on n'a pas de statut au pays, j'en ai eu l'expérience. Le groupe SAVI m'a donné un bon coup de main avant que je puisse avoir l'aide sociale. Durant cette période, j'ai suivi des cours de français. Pas au COFI, je n'y avais pas droit, mais dans une petite école sur le boulevard St-Joseph. Puis, un gars m'a dit que je pourrais me placer où il travaillait.

La compagnie s'appelait Martha Céramique.»

Le travailleur

«Le travail était dur chez Martha. Mon métier, en République Dominicaine, c'était de fabriquer des meubles, des cabinets. Chez Martha, je devais m'occuper de peindre des lampes. Il y avait beaucoup de poussières. Et des émanations de plomb. Moi, il faut dire que ça ne me rendait pas malade. Mais d'autres le devenaient. Alors, on a commencé à parler de syndicat. On avait demandé beaucoup de choses au patron. Mais ça n'avait rien donné. Alors, on s'est informé pour



savoir qui pourrait nous aider. Finalement, on s'est syndiqué à la CSN. Jean-Claude Dubreuil et Luis Alfaro nous ont beaucoup aidés. Le fait qu'ils parlaient espagnol était important.

Jamais

«Quand le patron, Danny Lavy, a su que nous étions syndiqués, il a voulu me rencontrer. Il m'a demandé si j'étais syndiqué, et pourquoi. Je lui ai alors expliqué qu'on l'avait rencontré plusieurs fois pour lui faire des demandes. Mais qu'il n'en avait jamais tenu compte. Je lui ai dit aussi que tous les membres du syndicat décidaient, et non pas seulement moi ou un autre. Le patron m'a alors dit que jamais le syndicat n'entrerait dans sa fabrique de lampes, que même si ça lui coûtait \$50,000 de frais, il ne changerait pas d'idée. Et qu'il avait de l'influence à l'immigration... Et que ça pourrait nous nuire...

LA POSITION DE LA CSN

Lors du dernier Conseil confédéral, la CSN a adopté une plateforme de revendications pour la reconnaissance et le respect des droits des réfugié-e-s. Considérant que le droit au refuge doit être reconnu, respecté et défendu, la CSN demande donc:

- le maintien intégral du droit au refuge;
- le maintien des lieux où les demandes de refuge peuvent être faites et l'augmentation du personnel relié à ces tâches;
- l'accélération du processus de traitement des demandes des requérants du statut de réfugié sans restriction des droits d'appel;
- le maintien de l'aide financière disponible aux réfugié-e-s et le droit à un permis de travail dès la première audition;
- la mise sur pied de campagnes d'information auprès de la population;
- la garantie de l'accès des réfugié-e-s à des cours de français et à l'école française, afin de leur permettre une meilleure intégration à la société québécoise; ces cours de français devraient être obligatoires pour les réfugié-e-s désirant s'installer au Québec;
- l'augmentation de l'aide aux organismes de première ligne (qui assurent l'aide au logement, vêtements, nourriture, aide légale etc.).

UN PROBLÈME MONDIAL

Il y a plus de dix millions de réfugié-e-s dans le monde, victimes de conflits civils, de guerres entre nations, de rivalités ethniques ou raciales, de persécution, de répression, de famine et autres. En proportion de sa population, notre pays, avec 350,000 réfugié-e-s, occupait en 1984 le 14^e rang mondial parmi les pays d'accueil. Depuis quarante ans, le Canada a reçu 5,4 millions d'immigrants. Mais nous pouvons faire beaucoup plus. Comme

le soulignait le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugié-e-s, ce sont les pays pauvres de la terre qui ouvrent leurs portes aux millions d'hommes et de femmes en quête de paix et de bonheur. Des pays comme la Somalie, le Pakistan, le Soudan, le Mexique, la Thaïlande, le Honduras et les Philippines ouvrent leurs frontières au nom de la solidarité entre les peuples.

C'est à partir de ce moment-là que plusieurs travailleurs ont été mis à pied. On disait qu'il n'y avait pas assez de travail. Mais on embauchait rapidement d'autres employés. Avant, il me citait en exemple pour mon travail. Mais après notre conversation, il ne cessait de me critiquer. Le 18 février 1986, il m'a mis dehors.»

Le plus dur...

«J'ai été presque un an au chômage. Ma femme était arrivée au Canada, par la même route que j'avais empruntée, au moment où l'on discutait de syndicat. Elle m'a donné un solide coup de main. Et je revoyais ma fille de trois ans, la seule de nos enfants qui l'avait accompagnée, à cause des

coûts. Mes trois autres enfants, c'est leur grand-mère qui s'en occupe.

«Aujourd'hui, je me suis trouvé un autre emploi de peintre. Mais c'est plus payant que chez Martha. On m'a refusé mon statut de réfugié politique, et je dois aller en Cour pour gagner ma cause. Le plus dur, pour un réfugié comme moi, c'est l'ennui du pays, où j'ai vécu trente-cinq ans, c'est mes enfants que je n'ai pas revus, mais c'est principalement et surtout l'incertitude. Il y a deux choses d'importantes pour un homme: sa vie et sa mort. Quand on vit dans l'ignorance et dans l'impuissance face à la loi de l'immigration, c'est terrible. Parce que notre vie est incertaine.»

Les nomades de l'enseignement

par Luc Latraverse

Le gouvernement du Québec commence à reconnaître que les universités font face à des difficultés financières qui méritent un redressement. Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la science, Claude Ryan, et le premier ministre Bourassa ont fait des déclarations en ce sens, dernièrement.

Mais ils parlent de bibliothèques, de tapis. Ils oublient une réalité importante des universités: les chargé-e-s de cours.

Qui sont les chargé-e-s de cours?

En effet, plus de la moitié de l'enseignement universitaire est donné par des chargé-e-s de cours, c'est-à-dire des personnes qui enseignent à contrat. Ce sont des journalistes, des avocat-e-s, des scientifiques, des professionnel-le-s, des diplômé-e-s universitaires qui sont engagé-e-s pour donner un cours en particulier ou faire une supervision de stages.

Ce ne sont pas des professeurs et ils sont syndiqués dans des unités distinctes. Il y a maintenant six syndicats de chargé-e-s de cours affiliés à la Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec (FNEEQ) de la CSN, lesquels regroupent quelque 6,000 membres. Ces chargé-e-s de cours enseignent à l'Université du Québec à Montréal, à Rimouski et à Chicoutimi, à l'Université de Montréal et à l'Université Laval.

En nombre, les chargé-e-s de cours surpassent les professeur-e-s. En «volume» d'enseignement également. Mais les chargé-e-s de cours sont ignoré-e-s par les administrations universitaires qui s'entêtent à laisser croire que leur existence n'est qu'un accident de parcours attribuable à une période difficile financièrement.

Or, il n'en est rien puisque depuis plus de 10 ans, la quantité des chargé-e-s de cours et la part de leur contribution à la communauté

universitaire ont augmenté plutôt que diminué.

Des conditions inacceptables

Les chargé-e-s de cours ne savent jamais à quoi s'attendre. Ce sont des nomades de l'enseignement qui ignorent s'ils auront un cours à donner d'une session à l'autre ou lequel ce sera. Dans plusieurs cas, les salaires pour une même prestation de travail ne sont pas identiques et souffrent d'écarts importants. À l'Université Laval, par exemple, les chargé-e-s de cours touchent 2,100\$ par charge de cours avec un maximum de six par année, ce qui donne le mirobolant revenu de 12,600\$.

Lutte pour les droits syndicaux

Les universités ont opposé une résistance farouche à la syndicalisation des chargé-e-s de cours. L'Université de Montréal a contesté l'accréditation du syndicat jusqu'en Cour Suprême et les chargé-e-s de cours de cette institution ont dû attendre plus de sept ans avant de voir leurs droits reconnus.

Ce n'est que le 27 février dernier que l'accréditation du syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université Laval a été confirmée par le dépouillement d'un scrutin exigé devant le Tribunal du travail par l'employeur qui a contesté la reconnaissance du syndicat accrédité en avril 1986.

1987 une année cruciale pour les chargé-e-s de cours

1987 est un rendez-vous pour tous les syndicats de chargé-e-s de cours de la CSN qui négocient cette année une première convention ou le renouvellement de leur convention collective.

À l'Université de Montréal

Les chargé-e-s de cours de l'Université de Montréal qui négocient leur première convention collective ont déclenché une grève générale le 4 mars, après huit mois de négociations infructueuses.

Leurs revendications prioritaires: l'établissement d'une liste d'ancienneté par département, une politique d'emploi favorisant les enseignant-e-s qui n'occupent pas un emploi régulier à temps complet, un salaire décent, des conditions matérielles d'enseignement acceptables (locaux, secrétariat, etc...) et une pleine reconnaissance syndicale.

À l'Université du Québec à Montréal

Les 1,800 chargé-e-s de cours revendiquent en priorité une pleine équité dans la rémunération et les avantages sociaux avec les professeur-e-s. Le syndicat vise donc une reclassification salariale fondée sur le principe d'un salaire égal pour un travail équivalent à celui de professeur-e. Les chargé-e-s de cours, même en donnant plus de la moitié de l'enseignement ne se partagent que le cinquième de la masse salariale versée au personnel enseignant des universités.

La question du perfectionnement figure également parmi leurs priorités. En outre, les chargé-e-s de cours ne sont pas reconnu-e-s tant au niveau des instances pédagogiques qu'administratives des universités et désirent faire reconnaître leur contribution importante à la communauté universitaire.

À Rimouski

Les chargé-e-s de cours de l'Université du Québec y ont débrayé à quelques reprises déjà pour appuyer leur négociation. Une des questions en litige est la reconnaissance de l'ancienneté dans l'attribution des charges de cours. La direction vient de demander la conciliation.

À Chicoutimi

Les chargé-e-s de cours de la constituante de Chicoutimi entreprendront sous peu la négociation du renouvellement de leur convention qui sera échu le 31 mai. Le syndicat prépare actuellement son projet de convention collective. La direction de l'UQAC a déjà commencé à accuser les chargé-e-s de cours de coûter trop cher!

À l'Université Laval

Les chargé-e-s de cours de l'Université Laval entreprennent la

négociation d'une première convention collective puisque l'accréditation du syndicat vient tout juste d'être confirmée.

En premier lieu, le syndicat revendique des libérations syndicales pour pouvoir préparer son projet de convention collective.

Il faut soutenir les chargé-e-s de cours

La Fédération nationale des enseignants et enseignantes du Québec a lancé une campagne d'appui aux chargé-e-s de cours,

dans le cadre d'un Conseil fédéral spécial qui a eu lieu le 6 mars.

Une série de démarches et de manifestations publiques sont prévues pour défendre le dossier des chargé-e-s de cours auprès des ministres intéressés, des députés, de la Conférence des recteurs et principaux d'universités du Québec (Crepuq) et dans les médias.

Une journée nationale des chargé-e-s de cours aura lieu dans tous les syndicats concernés, le 18 mars.



ENFIN UN SYNDICAT DE CHARGÉ-E-S DE COURS À L'UNIVERSITÉ LAVAL

L'exécutif du Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université Laval pose pour célébrer une écrasante victoire de 85% des voix, dans le scrutin de représentation ordonné par le Tribunal du Travail. Dans l'ordre habituel: Serge Morin, Claude Brochu, Paul Gagné et Hélène Poulin. Deuxième rangée: Paul Jones (FNEEQ), Yves Lemay (CSN), Marie-Christiane Carrier (FNEEQ), Luc Latraverse (FNEEQ) et Yves Fortin du Conseil central de Québec.



LE NICARAGUA des Américains

par Clément Gaumont

Une Américaine de Managua:
«1,4% des Nicaraguayens ont voté communiste aux dernières élections alors que les communistes de Suède ont recueilli 4% des suffrages. Pourtant, Reagan n'envoie ni argent, ni troupes pour envahir la Suède...»

Si New York est la seconde ville en terme de population nicaraguayenne, quand on se promène à Managua, la capitale du Nicaragua, on a l'impression, par certains moments, qu'il s'agit d'une ville américaine.

Car lorsque Reagan a fermé les services consulaires nicaraguayens aux U.S.A., les «nicas» ont réagi en abolissant les visas. Depuis ce temps, des milliers d'Américains viennent chaque année constater que la révolution dans ce pays signifie: «pluralisme politique, économie mixte et non-alignement».

Certains font partie de «Hunger Project», une organisation internationale de cinq millions de membres répartis dans 152 pays et visant à contrer les problèmes de malnutrition.

D'autres, de «Advocate for peace in Central America», sont venus constater le processus démocratique qui entoure la proclamation de la constitution.

Et la Suède?

Ruth Winegarten du Texas Women's History, nous dit: «Au Nicaragua, 1.4% des Nicas ont voté communiste alors que les communistes de Suède ont recueilli 4% des suffrages. Et pourtant, Reagan n'envoie pas d'argent et de troupes pour envahir la Suède», poursuit-elle dans un éclat de rire. John Dowlin, éditeur de Network News de Philadelphie, renchérit: «Il y a deux cents ans, lors de la proclamation de la constitution américaine, nous avons été le premier pays du monde à donner aux mains de l'État la propriété des bureaux de poste. Étions-nous communistes?»

Tous les deux s'apprêtent à

joindre les rangs des 2,000 manifestants américains qui, à tous les jeudis, vont protester devant leur ambassade située dans les quartiers chics de Managua.

Paratonnerres humains

Se joindra à eux cette jeune du groupe «Bykes not Bomb» (l'équivalent du Monde à Bicyclette) qui, pour rassurer ses parents, leur a dit qu'elle allait prendre du soleil au Mexique. Elle rappelle que son pays intervient en Amérique Centrale depuis plus de cent ans, que de plus en plus d'Américains prennent conscience du rôle de son pays au Nicaragua: *«À la frontière du Honduras, ce sont des vétérans de la guerre du Vietnam qui agissent à titre de paratonnerres humains afin d'éviter que les contras n'attaquent des villages. Les mercenaires ne peuvent se permettre une victime américaine! Et puis, lorsque la flotte américaine a violé les eaux territoriales du Nicaragua, c'est une frêle chaloupe de citoyens des États-Unis d'Amérique, à la mode Greenpeace, qui a repoussé les «marines» américains.»*

• • •

Dans les carnets de voyage, je trouve cette note, associée, je ne sais trop pourquoi, à une personne du troisième âge venue récolter le café et membre du groupe «Elders for Survival of Nicaragua»: La solidaridad es la ternura de los pueblos»: La solidarité est la tendresse des peuples.

Une affiche dans les rues de Managua: «Ni se vendre, ni se rendre».





Huit chances sur dix de terminer leur cours primaire au lieu de deux.



L'espérance de vie d'un enfant nicaraguayen a augmenté de cinq ans depuis la révolution de 1979.

DÉTRUIRE L'ESPOIR

Pour parler de la révolution au Nicaragua, il faut avant tout rappeler que ce pays a vécu l'une des pires dictatures du continent, et ceci durant 40 ans. Celle des Somoza, père et fils.

Il faut aussi rappeler des chiffres, même s'ils nous laissent trop souvent insensibles. Pensons un instant que notre enfant est nicaraguayen. Sous Somoza, il a 200 chances sur 1,000 de mourir en naissant et s'il survit, 68% des chances de souffrir de malnutrition. Il a 52% des chances d'être analphabète. Il a 42% des chances de vivre sous le seuil des nécessités de base et 30% des chances de souffrir de déficiences mentales à cause du manque de vitamines. Cela signifie qu'il ne pourra se concentrer à lire plus de 30 minutes et qu'en conséquence, il ne pourra jamais accéder au cours secondaire. Et, sous

Somoza, il sera peut-être parmi les 50,000 victimes de la garde nationale, la police privée du président.

S'il fait partie des 6% d'affiliés à une centrale syndicale, il va mourir jeune, victime de la répression. On comprend, quand on aligne tous ces chiffres anonymes, pourquoi la révolution nicaraguayenne a eu lieu. Mais c'est aussi parce que les travailleurs, les bourgeois, l'église populaire – presque toutes les forces de la société – se sont unies.

Et le 19 juillet 1979, Somoza partait pour Miami.

La différence

Dans les années qui suivent, notre enfant nicaraguayen voit son espérance de vie augmenter de 5 ans. Il n'a maintenant que 12% des chances d'être analphabète. Au lieu d'avoir 2 chances sur 10 de terminer son

primaire, il en a maintenant 8 sur 10.

L'exemple risque d'être suivi par tous les peuples des régions environnantes.

Pour Alicia Varela, de la Centrale Sandiniste des Travailleurs qui regroupe 113,000 membres: «*Ce que Reagan veut faire, c'est détruire l'espoir des peuples de la région et de ceux de l'Amérique Latine. Nous ne constituons pas un danger réel pour les USA avec nos 3 millions d'habitants. Nous ne produisons que des bananes et du café. Nous n'avons même pas de fabrique de boutons, encore moins d'armes. C'est notre exemple qu'on veut détruire.*»

L'auteur est conseiller syndical à la Fédération de la métallurgie de la CSN et revient d'un séjour de trois semaines au Nicaragua dans le cadre d'un voyage organisé par CISO.

DANGER

LIBRE-ÉCHANGE

Bulletin de la Coalition québécoise d'opposition au libre-échange



No 5 • mars '87

Vêtement, textile, chaussure

Le libre-échange ferait disparaître 40 000 emplois



Les secteurs du vêtement, du textile et de la chaussure font vivre plus de 100 000 personnes au Québec, et un accord de libre-échange avec les États-Unis ferait disparaître plus de 40 000 emplois dans un secteur qui est déjà hypothéqué par les importations, le travail à domicile et le travail au noir.

Lorsque les porte-parole gouvernementaux, autant à Québec qu'à Ottawa, vantent les mérites du libre-échange, jamais ils ne fournissent de chiffres et toujours ils refusent de rendre publiques les études qui ont été faites par les différents ministères. La plus récente étude de la Coalition porte sur les conséquences du libre-échange dans les secteurs du vêtement, du textile et de la chaussure et démontre, chiffres à l'appui, que le Québec et le Canada auraient tout à perdre dans ces trois secteurs.

1




Des secteurs à protéger

Dans les trois secteurs étudiés, les gouvernements ont toujours fait des efforts pour accorder un minimum de protection aux emplois et faire en sorte que les ajustements qui s'imposaient suite aux bouleversements dans le commerce international se fassent graduellement. C'est une politique de pas à pas, d'ajuste-

ments progressifs face à l'entrée de concurrents étrangers sur notre marché qui a toujours guidé les politiques du gouvernement canadien dans ses négociations, au niveau du GATT et dans l'Accord multifibre sur les textiles.

Mais aujourd'hui, le gouvernement se prépare, avec le libre-échange, à ouvrir tout d'un coup nos frontières aux produits américains, à abandonner complètement cette politique d'ajustements. Le gouvernement semble oublier qu'il y a 66 000 emplois dans le vêtement, 30 000 dans le textile et 6 500 dans la chaussure. À eux seuls, ces trois secteurs représentent 22% des emplois manufacturiers au Québec. Au Canada, ce pourcentage n'est que de 10%.



« Les gros vont survivre, mais les petits vont fermer. »

Lucienne Langevin travaille dans le secteur du manteau depuis 22 ans et est à l'emploi de Smarter Fashions depuis 15 ans. C'est une petite entreprise familiale, une vingtaine d'employé-e-s, qui agit comme contracteur pour des manufacturiers et qui ne s'est aucunement modernisée au niveau de son équipement. En 1986 elle a travaillé un peu plus de trois mois. Les raisons principales de ce manque de travail sont les importations et l'augmentation constante du travail au noir.

« Le travail à domicile, que l'on appelle aussi le travail au noir, c'est une véritable plaie dans notre industrie. À l'usine ce n'est pas facile, mais à la maison les femmes s'usent encore plus. En plus de ce problème, il y a celui des importations. Si on a par dessus le libre-échange, je me demande ce qui va nous rester. Je me pose vraiment la question, parce que notre secteur est le plus vulnérable. »

2

Les femmes seraient plus durement touchées

Dans les trois secteurs, la présence des femmes est fort importante : 77% dans le vêtement, 60% dans la chaussure et 35% dans le textile et c'est au Québec que l'on retrouve la majorité des emplois (55%) par rapport au total canadien. Ce sont donc les femmes qui souffriraient le plus des pertes d'emplois causées par le libre-échange. Les petites entreprises dans lesquelles elles travaillent ne survivraient jamais à l'arrivée massive des produits américains.

3

Très peu d'exportations et des déficits commerciaux importants

Les exportations des produits canadiens dans ces trois secteurs sont

très minimales : 5,2% dans le textile, 5,6% dans le vêtement et 5,0% dans la chaussure. D'un autre côté, les importations en provenance des pays étrangers, incluant les États-Unis, sont fort importantes. En tenant compte des livraisons aux autres provinces, les fournisseurs étrangers détiennent 37,3% du marché québécois du textile, 25,1% de celui du vêtement et répondent à 47,3% de nos besoins en chaussure.

Ces écarts entre les importations et les exportations conduisent à un déficit commercial global de 1 702 millions de dollars en 1984, déficit qui se répartit de la façon suivante : 800 millions dans le textile, 400 millions dans le vêtement et 160 millions dans la chaussure.

4 Au Québec, les entreprises ne se sont pas modernisées

Les secteurs mous sont caractérisés par le grand nombre de petites entreprises, une structure de gestion familiale et l'insuffisance des investissements. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la réponse aux chocs économiques de marché ou de conjoncture se solde par une baisse relative d'efficacité.

En y regardant de près, l'effet de la récession de 1982 montre que nos entreprises réagissent très mal aux sautes d'humeur du marché. Ainsi, des deux côtés de la frontière, la crise de 1982 a entraîné une diminution de l'emploi de l'ordre de 10% dans l'industrie de l'habillement entre 1979 et 1983. Les Américains ont répondu à la récession par des investissements massifs, le niveau moyen des immobilisations par emploi croissant de 54% au cours de cette période. Au Canada, c'était la panique et la catastrophe : le niveau d'investissements s'est effondré de 17%.

Le résultat de ces deux réactions opposées est que l'écart de productivité s'est accru de 20% en faveur des Américains.

5 Le travail au noir ferait tache d'huile

Dans un contexte où les entreprises québécoises ont déjà de la difficulté

à concurrencer les entreprises étrangères, ajouté à la plus grande productivité des entreprises américaines, l'ouverture complète de nos frontières à nos voisins du sud provoquerait une vague de fermetures d'usines. Cette invasion de notre marché conduirait, sans aucun doute, à une prolifération du travail au noir et à une pression terrible sur les salaires et les conditions de travail, les travailleurs et les travailleuses se voyant forcé-e-s d'échanger des conditions salariales contre une sécurité d'emploi de plus en plus précaire.

« Si l'usine fermait, ce serait la catastrophe. »

Il y a 40 ans, la mère de Réjeanne Fréchette travaillait comme opératrice chez Confection Troy à Weedon, une petite municipalité de 2 200 personnes à 50 kilomètres de Sherbrooke en gagnant Thetford Mines. Sauf pour quelques foyers pour personnes âgées ou malades chroniques, il n'y a pas d'autres possibilités de travail, surtout pour les femmes, car les seuls autres employeurs ce sont deux petits entrepreneurs en construction.

« Ma crainte, c'est que le libre-échange fasse fermer l'usine chez nous. On est 70 syndiqué-e-s, dont 90% de femmes. Pour elles, travailler ce n'est pas un luxe, puisque certaines sont soutien de famille ou encore que leur paye compense pour des salaires très bas ou des périodes de chômage de leur mari. Si nos emplois disparaissaient, il n'y a absolument aucun autre travail disponible. Ce serait la catastrophe pour tout le monde. »

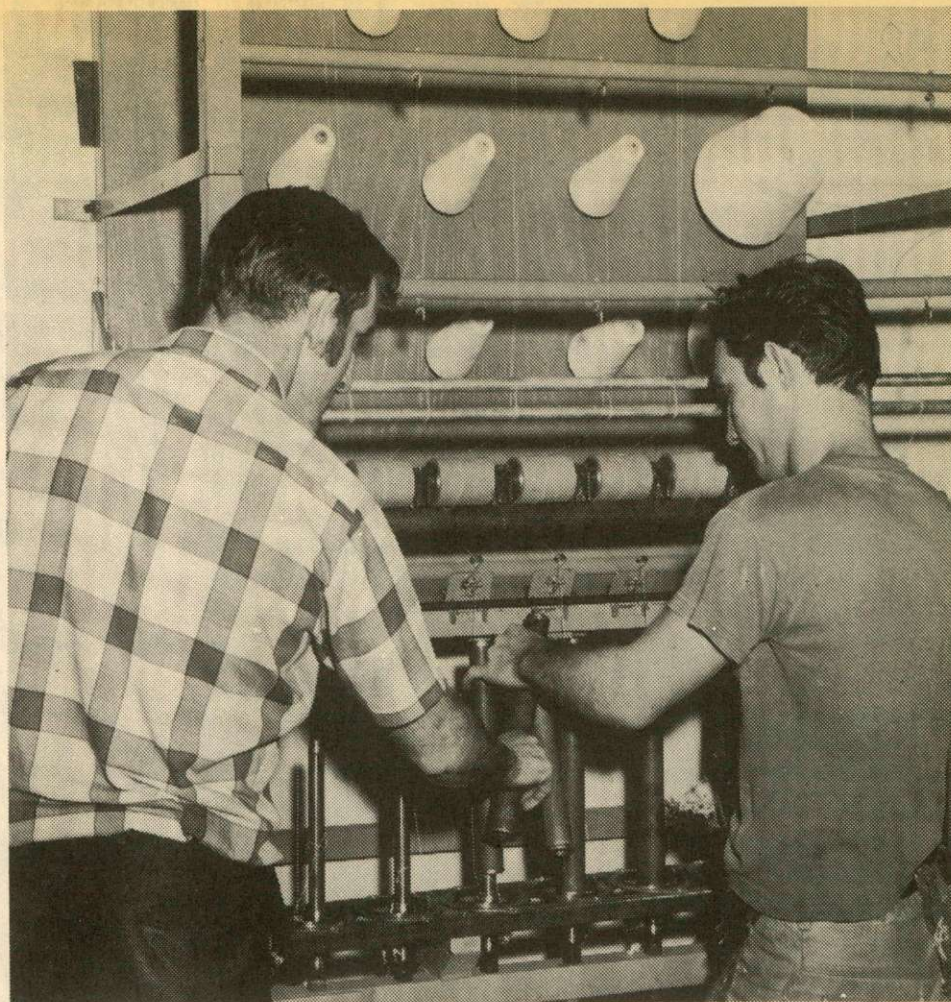


Photo : Serge Jongué

6 Depuis 10 ans, 22 000 emplois perdus au Québec.

Au cours des dix dernières années, 22 000 emplois ont été éliminés au Québec, ce qui représente 88,8% de l'ensemble des pertes d'emplois dans ces trois secteurs au Canada. C'est donc le Québec qui a le plus souffert dans le passé, et c'est encore le Québec qui serait appelé à payer le prix d'un accord de libre-échange.

Pour la Coalition, il est donc clair que dans ces trois secteurs un accord de libre-échange serait désastreux. Cette étude, ajoutée à celles déjà rendues publiques sur l'agriculture et l'agro-alimentaire et sur certains secteurs industriels font craindre le pire au niveau de l'emploi.



Les programmes d'aide à l'industrie disparaîtraient

Si nous payons plus d'impôts au Canada et au Québec qu'aux États-Unis, c'est parce que nous avons choisi, collectivement, de nous donner des services et des outils de développement qui sont différents. En matière de législation sociale, nous nous différencions par des programmes, comme l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, etc., programmes qui sont caractérisés par la recherche de l'accessibilité et l'universalité. Mais ce n'est pas seulement dans les mesures sociales que nous sommes différents. Au Canada et au Québec, nous avons développé toute une série de politiques économiques qui constituent pour les Américains des « irritants ». C'est ainsi que la négociation d'un accord de libre-échange remettrait

en cause les allègements fiscaux à la modernisation, les programmes et les campagnes de promotion des produits nationaux et une bonne partie de la politique industrielle canadienne touchant les secteurs mous. Il deviendrait pratiquement impossible de mettre sur pied des éléments de soutien à l'industrie qui soient sensiblement différents de l'expérience américaine.

Ces programmes différents incluent les programmes de soutien à la modernisation (Office canadien du renouveau industriel) ou encore d'adaptation de la main-d'œuvre comme ceux d'Emploi et Immigration Canada qui ont déjà été abandonnés. L'exemple récent du « règlement » du différend sur les exportations de bois d'œuvre nous

montre comment nous devrions nous plier docilement à la solution du « moindre mal ».

Dans le textile...

Il est admis actuellement que seulement 10% de la production dans le textile est effectuée avec la technologie de pointe que les établissements doivent adopter d'ici 10 ans sous peine de disparition. Or, même sans la menace de l'ouverture de la frontière canadienne aux produits américains, l'emploi pourrait diminuer de 10 à 30%. Dans cette optique, le pouvoir d'orchestrer des programmes d'aide au recyclage de la main-d'œuvre est primordial. Le libre-échange nous en priverait.

Alcan: ça bouge

Du nouveau dans le dossier de l'usine Alcan de St-Augustin, en banlieue de Québec (voir NOUVELLES CSN, no 250): le ministère du Travail y a nommé M. Pierre Valois à titre de conciliateur. Celui-ci a le mandat de voir à rapprocher les parties syndicale et patronale prochainement.

C'est le 19 août dernier que la multinationale a imposé un lock-out à ses 30 travailleurs de la câblerie de St-Augustin. Ils ont adhéré à la CSN durant l'été 1985 afin de signer une convention collective reconnaissant l'ancienneté des travailleurs, protégeant leurs emplois de la sous-traitance, leur donnant le droit de choisir leurs périodes de vacances, et améliorant leurs conditions de travail.

Ils n'ont pas eu d'augmentations de salaires depuis 1984 et pour rattrapper l'augmentation du coût de la vie, ils exigent: un contrat d'une durée de deux ans prévoyant des hausses salariales de l'ordre de \$1.80 la première année et de \$1.20 la seconde année.

Depuis l'ouverture de l'usine, en 1977, ces travailleurs ont participé à un modèle d'organisation du travail se rapprochant des «cercles de qualité de vie». Ce modèle, dont on a beaucoup entendu parler ces dernières années et qui est favorisé par le géant de l'aluminium dans quelques-unes de ses usines, n'a manifestement pas tenu ses «promesses» à l'usine de Saint-Augustin.

UN GAIN

Un commissaire du travail, M. Paul Duffault, a ordonné à la direction de l'Alcan de reprendre à son service un travailleur, Christian Boutin, congédié en 1985, pendant l'organisation du syndicat, pour activités syndicales. La décision du commissaire stipule que Alcan doit également compenser les salaires et avantages sociaux perdus par M. Boutin depuis 1985.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS

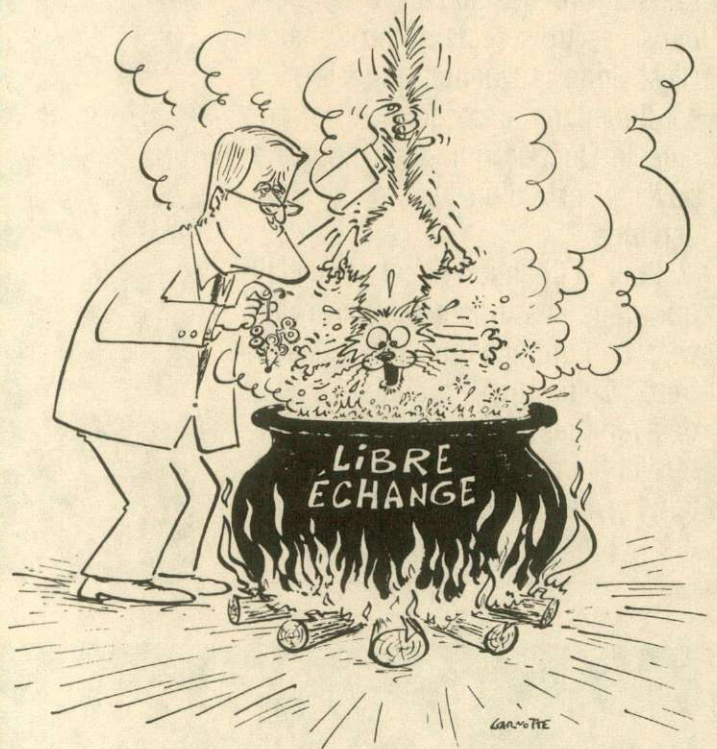
Les 17 et 18 février derniers, les deux parties se sont vues pour la première fois depuis septembre 1986.

MANIFESTATIONS

La semaine dernière, les travailleurs ont manifesté à Sillery devant la résidence du directeur de l'usine, M. Ronald Lafortune. La semaine précédente, ils avaient manifesté devant le siège social de l'Alcan à Montréal. Ils ont l'intention d'accentuer les moyens de pression dans les prochains jours.

1	J	E	M	E	S	O	V	I	N	S	
2	O	L	P	A	C	R	E	I	L	I	
3	R	V	B	L	E	S	S	E	C	A	
4	D	E	S	V	A	S	T	E	A	M	
5	A	S	P	A	N	E	I	R			
6	N	B	C	D	A	D	O	G	E		
7	I	C	I	O	R	L	Y	D	V	O	
8	E	H	B	R	E	L	M	U	A		
9	I	L	E	A	E	R	E	R	A		
10	C	O	U	T	E	N	O	T	E	S	
11	E	T	N	A	R	D	I	S	I	T	E
12	S	S	E	N	E	E	S	I	T	E	

« SI JE VEUX ÉBOUILLANTER
MON CHAT
JE NE LUI DIRAI PAS D'AVANCE! »

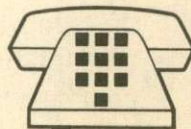


UN VIDÉO D'ACTUALITÉ

Vous voulez discuter du libre-échange et vous trouvez que la question est tellement aride que vous vous demandez comment enclencher le débat avec les membres de votre syndicat, de votre conseil central ou de votre fédération.

Nous avons justement ce qu'il vous faut: un vidéo dont le titre est «Si je veux ébouillanter mon chat, je ne lui dirai pas d'avance».

Ce vidéo fut tourné à Trois-Rivières, le 30 janvier dernier, lors d'un débat public auquel participaient Gérald Larose, Louis Laberge, Jacques Proulx, Robert René De Cotret, Daniel Johnson et Ghislain Dufour.



Communiquer avec Roger Deslauriers ou Henri Jalbert, par télex ou au numéro de téléphone (514) 598-2401.

LIBRE-ÉCHANGE

Ah! si les poules avaient des dents!

Le secteur de la volaille, au Québec, est surtout concentré dans les régions périphériques de Montréal: Haut-Richelieu, Richelieu-Yamaska et Lanaudière. Mais qui dit volaille ne dit pas seulement élevage, mais aussi abattage et transformation. En tout, dans ces trois régions, près de 500 producteurs avicoles, et plus de 2000 travailleurs et travailleuses dans les usines de transformation.

Dans ce secteur, la signature d'un pacte de libre-échange serait catastrophique pour les producteurs comme pour les travailleurs. Quant aux consommateurs, ils n'y trouveraient pas leur compte non plus.

C'est donc conjointement que les syndicats des usines de transformation de la volaille de ces régions, regroupés à la Fédération du Commerce (CSN), et la Fédération des producteurs avicoles (UPA), ont fermement dénoncé les intentions du gouvernement Mulroney de mener à terme un accord de libre-échange avec les États-Unis.

«FREE FOR ALL»

Le secteur de la volaille est contingenté chez nous, ce qui empêche toute sur-

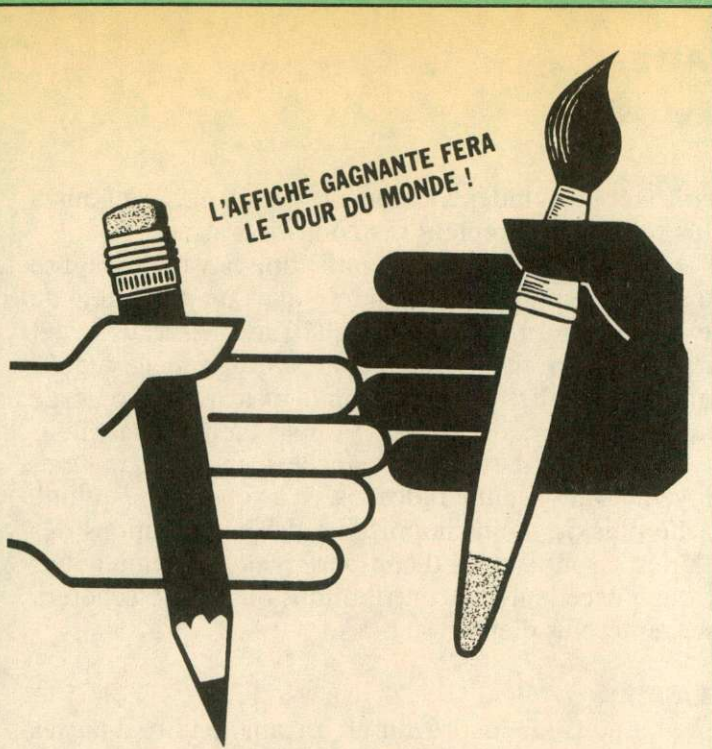
production. Cette situation permet aux producteurs de vivre décemment, aux travailleurs des usines de transformation de protéger leurs emplois, et aux consommateurs de payer des prix raisonnables.

Aux États-Unis, au contraire, c'est le «free for all»: une surproduction gigantesque et des prix peu stables. À tel point que l'ouverture des marchés canadiens à la production américaine amènerait chez nous un «dumping» des produits américains et ferait, à toutes fins pratiques, disparaître les emplois autant chez les producteurs agricoles que dans les abattoirs et les usines de transformation, ces différentes activités étant intimement liées les unes aux autres.

L'expérience démontre d'ailleurs qu'habituellement, quand un pays réussit à «dumper» ses produits dans un autre pays, les prix sont alors abaissés, mais la production locale disparaît. Une fois la production locale disparue, les prix reviennent à ce qu'ils étaient avant, mais les emplois sont disparus à jamais. Et ne reviendront probablement que lorsque les poules auront des dents...



De gauche à droite: Régis Gagnon, président du syndicat des travailleurs de Volco, à Joliette, Fernand Daigneault, vice-président de la Fédération du commerce, et Gertrude Daunais, responsable du secteur avicole pour la Fédération.



AFFICHEZ VOTRE AMITIÉ

Tel est le nom et l'objectif du concours mis sur pied par le comité des jeunes de SOS RACISME CANADA. Il s'agit d'un concours d'affiches dont le thème porte sur «l'amitié entre jeunes de toute origine». Il faut avoir entre 15 et 25 ans et envoyer son affiche avant le 15 mars à SOS RACISME CANADA, C.P. 51, succ. Beaubien, Montréal H2G 3C8 (tél.: 514-842-9189).

les petites

• Écouter de la musique, c'est bien; en faire, c'est bien mieux! Le Syndicat du conservatoire de musique du Québec en lock-out depuis le 5 décembre prépare un projet de **coopérative d'enseignement musical** et déjà, plusieurs cours sont offerts par les professeurs en lock-out. **Piano, accordéon, guitare, instruments à vent, violon, batterie**, etc, des cours à prix «syndical». Renseignements: Marie-Josée, 514-598-2039.

• Le **FONDS DE SOLIDARITÉ DES GROUPES POPULAIRES** en est à sa 13^e campagne de financement, sous le thème: «*Votre don au Fonds, un coup de main, un coup de maître!*». Objectif: \$50,000, à ramasser entre le 13 mars et le 24 avril. Le Fonds est un organisme de financement créé et administré entièrement par et pour des groupes populaires. L'argent sert à financer les activités des groupes membres et à accorder des prêts sans intérêt à ceux qui sont en difficulté financière. Cette campagne prend une importance toute particulière dans le contexte actuel des coupures de subventions gouvernementales à tout ce qui ose s'appeler «groupe populaire». Adresser vos dons au 301 rue Carillon, Québec G1K 5B3 (418-529-4407).

LA RÉFORME DES RÉGIMES PRIVÉS DE RETRAITE:

La nouvelle loi fédérale

Le 1^{er} janvier 1987 entrait en vigueur la nouvelle loi fédérale régissant les régimes privés des secteurs de juridiction fédérale (radiodiffusion, transport interprovincial, navigation, banques, etc...), la «loi de 1985 sur les normes de prestations de pension». Les régimes en vigueur avant cette date ont deux (2) années complètes pour s'y conformer (décembre 1988), sauf dans les cas où une convention collective régissait le régime avant le 17 décembre 1985, dans lequel cas le délai s'étend jusqu'à la fin décembre 1990.

La grande majorité des régimes privés au Québec ne sont pas affectés par cette loi. Cependant, on peut s'attendre à une législation identique ou similaire au Québec dans l'année à venir, d'où l'intérêt...

PENSION

Cette loi modifie très largement la réglementation en vigueur. Nous nous intéresserons particulièrement aux dispositions qui traitent du droit à la pension et de celles favorables aux femmes.

La loi prévoit que tout salarié qui a deux (2) ans de service acquiert le droit à sa pension, le droit à la transférabilité et le droit au financement de cette rente à 50% par l'employeur.

Ceci implique que la règle du 45 ans d'âge et du 10 ans de service n'existe plus. Traditionnellement, ceux qui remplissaient ces deux (2) conditions ne pouvaient plus retirer leurs contributions en cas de départ et avaient donc droit à une rente payable à la retraite. Ceux qui, en cas de départ, ne remplissaient pas ces deux (2) conditions pouvaient retirer leurs contributions. Dorénavant, un salarié qui a deux (2) ans de

service et plus, indépendamment de son âge, ne pourra plus retirer au comptant ses contributions.

Le droit au transfert signifie que la valeur acquise au salarié pourra être transférée dans un autre régime de retraite ou un REER bloqué (aucun retrait avant l'âge de la retraite). Quant à la rente financée à 50% par l'employeur, cela ne signifie pas que la part de l'employeur sera de \$1 pour \$1 mais bien que la valeur de la rente acquise sera financée à moitié par l'employeur. Dans la plupart des cas, cela voudra dire qu'une partie plus ou moins importante des contributions des salariés seront suivies d'une part égale de l'employeur et que l'excédent des contributions du salarié achètera une rente plus élevée.

FEMMES

La nouvelle loi prévoit un certain nombre d'autres dispositions destinées à améliorer la situation des femmes à la retraite. Il s'agit de:

- toute rente débutant après le 1^{er} janvier 1987 devra, en cas de décès du retraité, être payable au conjoint survivant dans une proportion de 60%;
- un nouveau mariage ne peut couper le droit aux prestations;
- possibilité de partager les crédits de rente en cas de divorce ou séparation;
- interdiction de prévoir des cotisations ou des prestations différentes sur la base du sexe.

Cette loi, qui prévoit plusieurs autres dispositions sur l'administration, l'information, etc... entre en vigueur au 1^{er} janvier 1987 mais pour l'essentiel, les régimes auront deux (2) ans pour s'y conformer.

Marcel G. Pepin

CONCOURS

Gagnez votre premier \$500 dans le REER COLLECTIF CSN

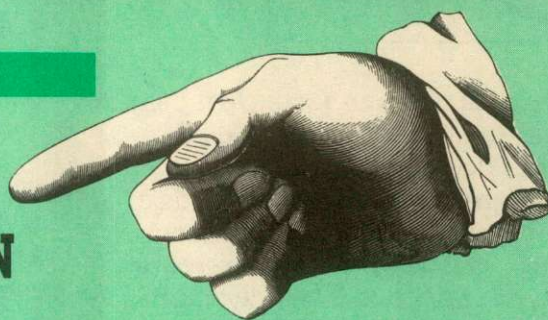
Objectif: trouver un nom légal au REER collectif CSN (lancement en avril)

Conditions: le nom doit allier l'aspect collectif et l'aspect sécuritaire du REER

Qui peut participer: tous les membres de la CSN

Prix

- Premier prix: \$500 déposé au nom du gagnant dans le REER COLLECTIF CSN;
- Deuxième et troisième prix: \$250 déposé au nom de deux personnes dont les noms seront tirés au sort parmi les participants



FAITES PARVENIR VOS PROPOSITIONS À:

COMITÉ PROVISOIRE
REER COLLECTIF CSN
1601 DELORIMIER
MONTRÉAL, H2K 4M5

P.S. Un indice. Ne pas soumettre le nom SECUREER, qui existe déjà.

DATE LIMITE POUR LA RÉCEPTION DE VOS SUGGESTIONS

le 20 mars 1987

Noranda: objectifs atteints!

Mardi matin, 24 février: pour la première fois depuis trois mois et demie, les travailleurs de la compagnie Noranda ont emprunté la 7^{ième} rue, à Rouyn-Noranda, pour se rendre à la mine et à l'affinerie de cuivre, poinçonner leurs cartes de temps, et remettre les machines en marche.

La veille, 604 travailleurs (sur 800) avaient mis un terme à une grève déclenchée le 5 novembre dernier en se prononçant à 82% en faveur de l'entente de principe intervenue en fin de semaine entre leurs

représentants syndicaux et ceux de la compagnie.

\$1.20 SUR TROIS ANS

Le président du syndicat CSN, Jacques Labonté, estime que la convention obtenue «rencontre nos objectifs».

Le nouveau contrat de travail est d'une durée de trois ans et prévoit des hausses salariales totalisant \$1.20 l'heure, un montant forfaitaire de \$1,400.00, la récupération d'une clause d'indexation salariale à compter d'une augmentation du coût de la vie de 4% la troisième année du contrat, soit en 1989, et une augmentation de \$0.01 pour chaque classe d'emploi. À la fin du contrat, le salaire horaire moyen atteindra \$14.82.

Au moment du déclenchement de la grève

générale, la direction du groupe Noranda offrait aux syndiqué-e-s de Rouyn-Noranda ce qu'elle a accordé aux autres employé-e-s de son empire: des haus-

ses de salaires totalisant \$0.75 pour trois ans.

C'est le premier conflit de travail important à marquer l'histoire de cette usine depuis 1953.



Durant la grève, Jean Marie Boucher, qui travaille pour Noranda depuis 20 ans, et Roland Roy depuis 23 ans, tuaient le temps en jouant aux cartes.

On en clause...

QUE FAIRE DES SALARIÉ-E-S SURNUMÉRAIRES?

La réponse peut aller de soi pour plusieurs, mais en réalité, elle soulève beaucoup de passion. Plusieurs salarié-e-s admettent difficilement que leur syndicat dépense de l'énergie pour négocier des conditions de travail respectables pour ce type de salarié-e-s, considérant qu'on devrait d'abord et avant tout, mettre toute l'énergie disponible pour les salarié-e-s réguliers.

Nous croyons que laisser les salarié-e-s surnuméraires à la merci des employeurs, avec des conditions de travail de beaucoup inférieures à celles des salarié-e-s réguliers, ne peut qu'engendrer la prolifération de salarié-e-s à statut précaire, en plus de les diviser profondément, ces deux groupes de salarié-e-s se voyant comme des adversaires.

Il est préférable de tenter de convertir les salarié-e-s surnuméraires en salarié-e-s réguliers lors des périodes de négociation, mais comme nous le savons toutes et tous, la réalité est d'un tout autre ordre. Préparer le chemin à une telle conversion de meilleures conditions de travail pour les surnuméraires enlève l'attrait économique pour l'employeur d'utiliser à outrance les salarié-e-s surnuméraires:

Art. 2

A) Les bénéficiaires marginaux prévus à la convention collective auxquels ne sont pas assujettis les salarié-e-s surnuméraires sont compensés par une majoration de dix pour cent (10%) de leur salaire hebdomadaire. Cette majoration remplace et englobe cesdits avantages incluant ceux prévus à l'article 8 (congés syndicaux, sabbatique à salaire différé, maternité, étude), sauf en ce qui a trait au nombre de jours ou de semaines de vacances ainsi qu'aux congés familiaux tels que décrits à l'article 8.

B) L'avancement dans l'échelle salariale se fait à leur date anniversaire (la date anniversaire d'un salarié surnuméraire est l'équivalent du nombre de jours travaillés au cours d'une année par un salarié régulier: la base de calcul se faisant à partir de la première date d'embauche du salarié surnuméraire).

(Syndicat des travailleurs et travailleuses de l'information du Journal de Montréal (CSN).

Il est vrai que malgré ce type de clause, des salarié-e-s surnuméraires demeurent toujours vulnérables au chantage des employeurs. Il est donc préférable de prévoir une liste d'ancienneté pour le rappel au travail et une priorité d'embauche:

1.09

D) Lors des congés prévus ci-haut, l'Employeur fait appel d'abord au surnuméraire ayant le plus d'ancienneté dans le service concerné.

F) L'employé surnuméraire accumule son ancienneté proportionnellement à ses jours travaillés.

3.02

D) Si aucun employé régulier ne pose sa candidature ou n'obtient l'emploi, l'employeur embauche le surnuméraire régulier d'un même service ayant postulé et ce, par ordre d'ancienneté. Ledit employé n'a pas à subir de période d'essai.

E) Si aucun surnuméraire régulier ne postule, l'employeur embauche le surnuméraire d'un même service ayant postulé et ce, par ordre d'ancienneté.

La période d'essai dudit surnuméraire est égale à la différence entre les jours travaillés depuis son embauche et quatre-vingt dix (90) jours travaillés.

Nonobstant le paragraphe précédent, la période d'essai doit être d'un maximum de trente (30) jours travaillés.

(Le Syndicat général de la radio (CSN) CKVL/CKOI).

Denis Bélisle

La presse et les régions



par Jacques Guay

Ce qui intéresse les citoyens n'intéresse pas nécessairement les médias. C'est, en quelque sorte, ce qu'affirmait, fin janvier, l'agence Presse canadienne dans une dépêche provenant d'un de ses correspondants à la galerie de la presse d'Ottawa. L'article, lu dans *Le Soleil*, commençait ainsi:

«Le Festival du film de l'Abitibi, les difficultés financières des apiculteurs et les mères de famille qui font du bénévolat ne sont certes pas le genre de nouvelles qui font la manchette des journaux.»

La P.C. poursuivait en expliquant que c'est, pourtant, le genre d'interventions que font les députés de la Chambre des Communes durant le quart d'heure qui leur est laissé, avant la période des questions, pour des «déclarations personnelles» qui ne doivent pas dépasser soixante secondes.

Ils en profitent, toujours selon la P.C., pour aborder des sujets «qui revêtent de l'importance pour leurs électeurs». Cela leur permet de figurer dans le *Journal des débats* et copies des interventions sont envoyées aux médias locaux qui les diffusent. Les électeurs sauront ainsi que leur député a pensé à eux mais ce qu'il a dit d'eux n'était pas digne des grands médias. Donc, de toucher l'opinion publique et ce partant, de forcer le gouvernement à intervenir.

Même si le «60 secondes» n'existe pas comme tel au Parlement de Québec, la période des questions permet, sous forme interrogative, de soulever aussi des sujets d'intérêts locaux. Tout comme le débat qui suit le discours inaugural. Dans la même indifférence des médias.

La couverture journalistique des parlements se confond avec l'art oratoire sur des grands thèmes creux alors que c'est pourtant localité par localité, région par région, groupe de citoyens par groupe de citoyens que l'on peut juger des actes d'un gouvernement.

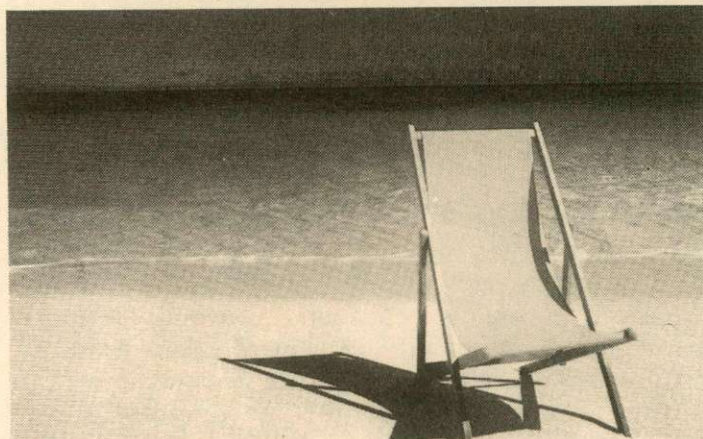
La privatisation, par exemple, ne vaudra jamais plus que le service de Québécois sur la Côte-nord et le nouveau prix du lait aux Îles-de-la-Madeleine.

Et pourtant, les régions ne sont rien sur la place publique tant que les grands médias, ceux qui font et défendent l'opinion publique, ne parlent pas d'elles. C'est, en substance, ce que le président-éditeur de *La Presse* est venu rappeler aux citoyens du Témiscamingue il y a quelques semaines.

Invité par l'Office du tourisme local à venir parler de l'importance des médias dans le développement du tourisme, M. Landry a affirmé qu'il faut «que les médias soient mis au courant de ce qu'ils peuvent dire à leurs lecteurs, qu'ils aient l'occasion d'aller voir par eux-mêmes ce qui se trouve dans les endroits dont ils veulent parler.»

«À quand, s'est-il demandé, une campagne pour obtenir que l'on vous trace, à travers les splendides paysages qui conduisent ici, une voie d'accès moderne et bien entretenue?»

Il y a de l'espoir, la conférence de M. Landry a fait cinq paragraphes en page E-7 de *La Presse* du 12 février... Mais dix jours plus tard, un envoyé spécial du même journal faisait, en première page, une série sur



les Québécois qui passent l'hiver dans le Sud. À quand celle sur le Témiscamingue? L'été prochain?

Mais *La Presse* pourrait faire plus en renouant avec sa tradition. C'est, en effet, en prenant elle-même l'initiative de tracer une route entre Montréal et la frontière américaine qu'elle a forcé, au tournant du siècle, le gouvernement à intervenir. Allez, M. Landry, un petit effort pour le Témiscamingue!

En bref

Nouvelles CSN a «scoopé» *La Presse* avec son reportage du 6 février sur le lock-out de l'usine de Olympia à Saint-Simon. Vingt jours plus tard, *La Presse* publiait, en page une s.v.p., un reportage dont le titre était similaire: «Ici, après quinze ans de travail, un homme est fini!» C'est ainsi, et c'est bien ainsi, que l'information circule et que les médias les plus humbles, par le tirage, influencent les plus gros. L'important, toujours, c'est que le plus grand nombre de citoyens possible aient accès à la nouvelle. L'exclusivité ne saurait exister, et tant mieux si un confrère reprend un sujet traité par un autre.

NOS CHIENS DE GARDE ?...



GARNOTTE

ÉTATS-UNIS

Le retour des contrôleurs

Moins de cinq ans après que le président Reagan ait décertifié le syndicat PATCO et mis à pied les quelque 11,000 contrôleurs aériens du pays, le syndicalisme, de nouveau, relève la tête. Une nouvelle organisation, la NATCA (National Air Traffic Controllers Association), a en effet obtenu, le 5 janvier dernier, l'autorisation du gouvernement de tenir une assemblée électorale de fondation qui devrait avoir lieu en avril prochain. Le coordinateur national de la NATCA, John Thornton, précise toutefois que l'orientation de la nouvelle organisation syndicale ne se placera pas sous le signe de la confrontation. Rappelons que la décertification avait mis fin à une grève jugée inacceptable pour le pouvoir.

TURQUIE

Un appel pour les libertés syndicales

Du 13 au 15 février, la Confédération mondiale du travail (CMT) a célébré le vingtième anniversaire de la Confédération des syndicats ouvriers révolutionnaires (DISK) dans la capitale du pays qui a rendu le syndicat hors la loi. Lors de la rencontre d'Istanbul, M. Abdullah, président du DISK, a dénoncé la dégradation des conditions de vie des travailleurs turcs: leur pouvoir d'achat a baissé de 55% en six ans et le carcan législatif limite de façon draconienne l'exercice des activités syndicales au pays. M. Abdullah a aussi parlé des zones franches en Turquie où les organisations syndicales sont interdites. Soulignons

que la «Turkish», dont le DISK s'est séparé en 1967, est la seule confédération syndicale admise en Turquie.

RFA

La sidérurgie en crise

Le 16 janvier dernier, des milliers de sidérurgistes ouest-allemands membres de l'IG Metall (2,5 millions de membres) ont débrayé pour obtenir qu'aucune nouvelle aciérie ne soit fermée. La sidérurgie du pays, qui a déjà supprimé dix mille emplois en 1986 à cause de la dépression du marché de l'acier et de la concurrence des pays à main-d'oeuvre peu coûteuse, planifie la suppression de quinze mille emplois supplémentaires d'ici 1990. La crise de la sidérurgie frappe dramatiquement tous les pays membres de l'OCDE où plus de 750,000 emplois ont disparu au cours des dix dernières années. Le phénomène s'explique quand l'on constate que les ouvriers des aciéries coûtent \$10,5 l'heure en RFA et \$2,1 l'heure en moyenne en Corée!

ITALIE

Les dockers sans Gênes

Vive agitation syndicale, depuis quelques mois, dans le port de Gênes, jadis l'un des premiers de la Méditerranée mais qui depuis vingt ans périclité. Le gouvernement a en effet décidé d'imposer à la «compagnie unique des travailleurs portuaires», une corporation gérée par les syndiqués de la CGIL, un commissaire chargé d'augmenter la productivité. D'où les grèves et les manifestations, comme celle du 9 février dernier qui a regroupé trois mille deux cents dockers.



Les membres du comité directeur de la C.A.T.H.. De gauche à droite: Brunel Pierre-Louis, premier secrétaire de réclamations et conflits; Joseph Manicy Pierre, secrétaire à l'information; Yves-Antoine Richard, secrétaire général de la C.A.T.H.; Jean-Auguste Mesyeux, secrétaire exécutif; Armand Pierre, administrateur-trésorier; Gabriel Miracle, secrétaire à l'organisation et Pierre Prévina, deuxième secrétaire de conflits et réclamations.

HAÏTI

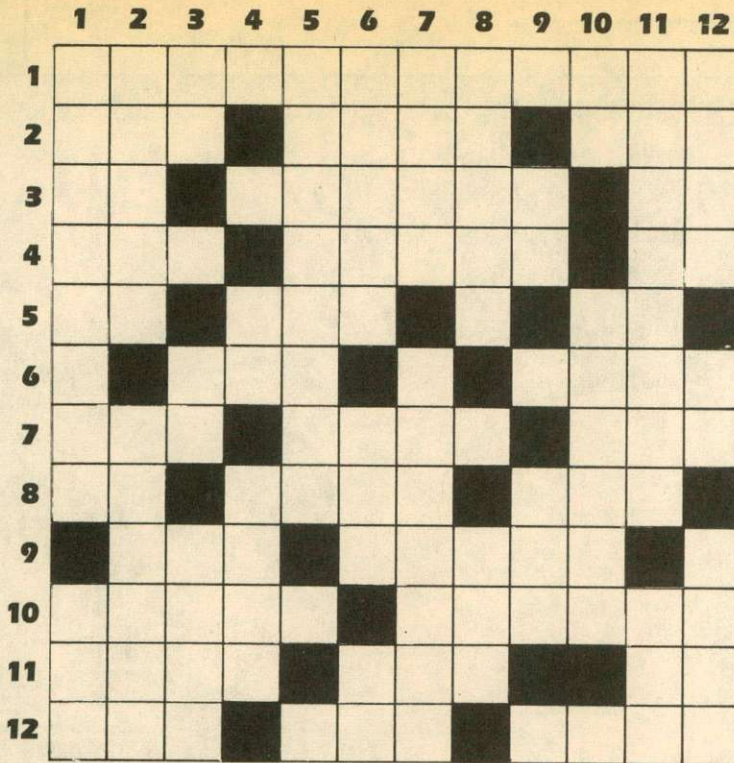
Quand la CSN rencontre la C.A.T.H.

Depuis quelques mois, la CSN travaille conjointement avec la Centrale Autonome des Travailleurs Haïtiens (C.A.T.H.) pour créer un programme de formation syndicale (voir Nouvelles CSN no 246). L'origine de cette organisation ouvrière remonte aux débuts des années quatre-vingts. Mais ses activités étaient alors clandestines. La fuite de Duvalier amena la reconnaissance officielle de la C.A.T.H. par le nouveau régime. Cette date du 21 avril 1986 est donc d'une importance capitale pour la centrale. Mais les problèmes demeurent. Actuellement, la centrale, forte de 40,000 à 60,000

membres regroupe 31 syndicats dans les secteurs du transport, des industries manufacturières et de la production agricole. Mais les services administratifs de la C.A.T.H. sont réduits au minimum vu l'absence de cotisations syndicales. Inutile de dire que les permanents syndicaux ne touchent aucune forme de salaires. Tout, là-bas, se forge à l'heure actuelle sous le sceau de la solidarité.

Luc Gosselin

QUIZ



HORIZONTAL

1. Devise du Québec (trois mots).
2. Organisation de libération de la Palestine. - Irritant au goût. - Trois en chiffres romains.
3. Petit ruisseau. - Qui a reçu une blessure. - Pronom démonstratif.
4. Article contracté. - Immense. - Avant-midi.
5. La carte la plus forte. - Interjection qui exprime un bruit sec. - Infinif.
6. Trois consonnes qui se suivent dans l'alphabet. - Chef de l'ancienne république de Venise.
7. Pas ailleurs. - Un des aéroports de Paris. - Composition musicale pour deux voix.
8. Interjection. - Chanteur belge. - Du verbe muer.
9. Terre entourée d'eau. - Ventilier.
10. Nécessite le paiement d'une somme. - Marquées.
11. Volcan d'Italie. - Rassemblement démocratique pour l'indépendance. - Dans la gamme.
12. Dans la rose des vents. - Issue. - Paysage.

VERTICAL

1. Petit pays arabe à l'est d'Israël. - Adjectif démonstratif.
2. Nommées par élection. - Petits du chien.
3. Membre du parlement. - Symbole du bismuth. - Elle tourne autour de la terre.
4. Parti communiste. - Deuxième lettre de l'alphabet grec.
5. Pays d'Amérique centrale.
6. Vaste étendue d'eau salée. - Régime d'épargne actions. - Dans la gamme.
7. La Russie en fait partie. - Président du Chili assassiné par Pinochet et son armée.
8. Vêtement. - Chef d'état dans certains pays.
9. Double voyelle. - Du verbe mettre.
10. Deux voyelles. - Sel de l'acide iodhydrique.
11. Pays d'Amérique centrale. - Du verbe être.
12. Ancien nom de la Thaïlande. - Deux voyelles. - Continent.

Solution page 14

1. Le gouvernement Bourassa, quelques mois après ses élections, s'est empressé de former 3 groupes de travail pour étudier trois aspects spécifiques en lien avec son programme électoral (déréglementation, privatisation, rôle de l'État). À chacun de ces comités est rattaché le nom d'un député libéral. À quel comité respectif sont liés les députés Scowen, Fortier, Gobeil?

- a. Privatisation
- b. Déréglementation
- c. Rôle de l'État

2. La vente du Manoir Richelieu à Raymond Malenfant est la première privatisation que le gouvernement libéral a effectuée. Évalué à plus de 10 000 000,00 de dollars, à quel prix le Manoir a-t-il été cédé au propriétaire de la chaîne Les Motels Universels?

- a. 5 555 555,55\$
- b. 9 999 999,99\$
- c. 12 120 120,12\$
- d. 555 555,55\$

3. En vendant la Raffinerie de sucre de St-Hilaire, le gouvernement liquidait la seconde plus ancienne société d'état du Québec (la SAQ étant la plus ancienne). En quelle année a-t-elle été constituée?

- a. 1921
- b. 1943
- c. 1954
- d. 1961

4. La privatisation de Québécoir a comporté plusieurs inconvénients, en particulier pour la clientèle en région éloignée. Ainsi, le trajet Sept-Îles - Montréal, sur un inconfortable Convair 580 à la place d'un DC-8, est d'une heure plus long qu'avant la privatisation. Malgré cela, les tarifs ont été augmentés. De quel pourcentage?

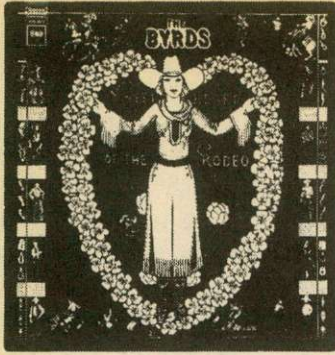
- a. 72%
- b. 10%
- c. 31%
- d. 5%

5. La vente de Donohue au consortium Péladeau-Maxwell est la dernière privatisation en date. Elle devait être assortie de l'engagement par l'acheteur de construire une papeterie à Matane. À la dernière minute, le gouvernement a fait disparaître cette condition. Depuis combien d'années les gens de Matane attendent-ils après cette usine que les partis politiques leur promettent quand ils sont dans l'opposition?

- a. 15 ans
- b. 20 ans
- c. 30 ans
- d. 50 ans

RÉPONSES

1. a. Privatisation: Fortier
b. Déréglementation: Scowen
c. Rôle de l'État: Gobeil
2. d. 555 555,55\$. Raymond Malenfant est un superstitieux qui affectionne particulièrement le chiffre 5.
3. 1943. Cette vente signifiait par ailleurs l'élimination de tout un secteur de production primaire (la betterave à sucre) qui comptait plus de 100 producteurs de même que la mise à pied de près de 500 salariés.
4. c. 31%.
5. c. 30 ans. Sans commentaire.

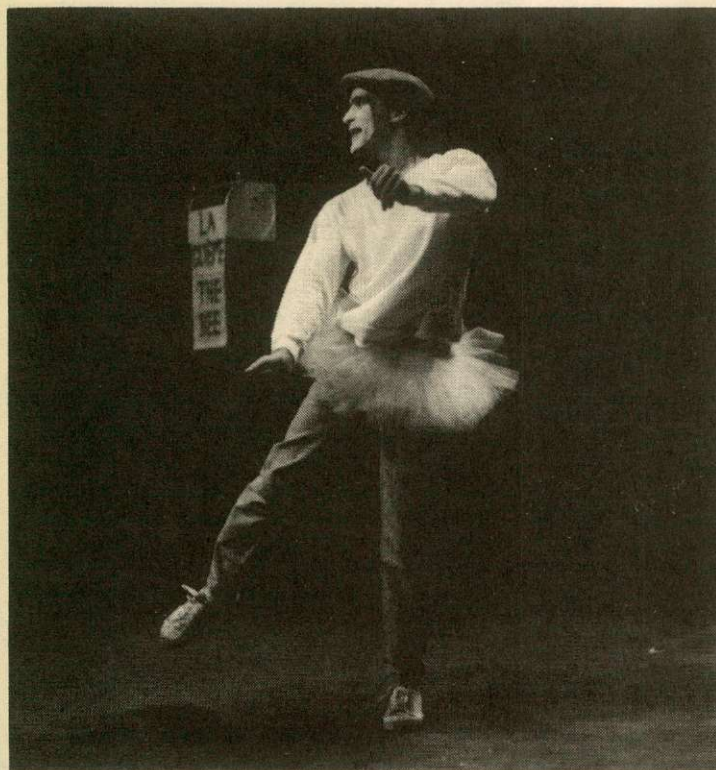


Rodéo

«Sweet heart of the rodeo», c'était le titre du dernier microsillon d'un groupe qu'on a surnommé «les Beatles américains»: «The Byrds». Cet adieu des Byrds, «Sweet heart of the rodeo», demeure encore, moins de vingt ans après son enregistrement, un des plus

beaux disques de musique country et western jamais gravé.

Ce disque a laissé des traces... Et aujourd'hui, «SWEET HEART OF THE RODEO» c'est le nom d'artiste de deux chanteuses de country et western appelées à devenir des vedettes de ce genre: Janis Gill et Christine Arnold. L'une chante, l'autre presque pas, mais manie bien la guitare. Elles sont supportées par un bon groupe, dont le guitariste soliste, aux allures d'un punk de salon, emprunte des phrases musicales à ses confrères du rock. «Sweet heart of the rodeo» rafraîchit ce genre.



Omer Veilleux en Abitibi

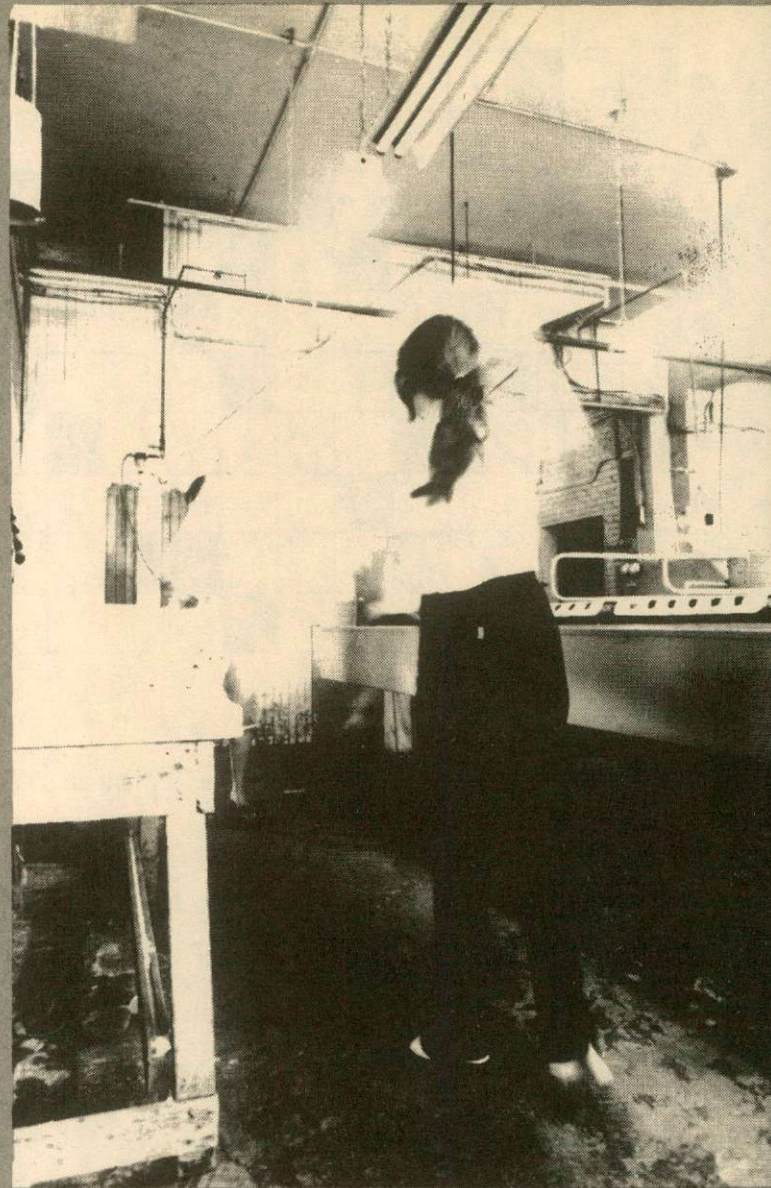
Après la France, la Hollande et le Japon, le clown et mime Omer Veilleux a récemment fait rire l'Abitibi au complet. Ainsi, au début du mois de mars, les populations de Val d'Or, d'Amos, de Rouyn et de Ville-Marie ont pu assister au dernier spectacle d'Omer Veilleux, Yves Dagenais de son vrai nom. Cet artiste livre une série de

numéros inspirés de la vie quotidienne et d'événements passés et futurs.

Les délégué-e-s au dernier congrès se souviendront certainement du numéro sur la paix qu'Omer Veilleux avait monté. Un artiste à suivre.

NB: Yves Dagenais fait partie de la distribution du film de Normand Thibault sur l'organisation syndicale qui sortira en avril.

Michel Crête.



EXPOSITION

Le photographe Jean Cedras présente une intéressante exposition de photos mettant en scène les travailleurs et les travailleuses de la buanderie Cascades, située rue Saint-Denis à Montréal. Ces photos ont été prises à l'intérieur même des murs de l'entreprise, laquelle emploie une centaine de personnes. L'employeur ayant refusé de les présenter dans son édifice, Jean Cedras les expose donc sur les murs du restaurant où la plupart de ces employé-e-s vont dîner régulièrement, le restaurant Nouvelle Victoire, 5117 Saint-Denis (coin Laurier). Du 11 au 19 mars, entre sept heures et minuit.

Un boycottage légitime et fondé

Depuis que les paysans irlandais ont décidé, en 1880, de mettre au ban de leur société un agent anglais pour que ce dernier finisse par entendre raison, bien des choses se sont passées. Dont, par exemple, la suivante, qui est assez cocasse: le capitaine Charles Cunningham Boycott, honni par les paysans de l'époque, a finalement donné son nom à un type d'action largement utilisé depuis au-delà d'un siècle. Aussi bien par les États que par les entreprises, même si, la plupart du temps, le boycott provoque davantage de bruit lorsqu'il est le fait des syndicats ou encore des groupes les plus démunis.

Les récents événements qui ont suivi l'annonce, par la CSN, de son intention de promouvoir à l'extérieur du Québec le boycott des établissements appartenant à Monsieur Raymond Malenfant, me semblent l'occasion de remettre les choses et les gestes dans une perspective qui permette, justement, d'en mesurer la relative importance.

Je n'en relève qu'une seule, parmi les multiples qui ont vu le jour ces derniers temps, soit celle dans laquelle on apprenait que le Conseil du Patronat de M. Ghislain Dufour déclarait la guerre à la CSN.

J'avoue que je croyais que c'était là chose faite depuis au moins vingt ans. Mais que le CPQ trouve pertinent de déclarer à nouveau une guerre déjà engagée me semble intéressant quant aux objectifs qu'il poursuit. Ces objectifs relèvent de la dénaturation, à mon avis.

La CSN annonce un moyen de pression pacifique pour forcer M. Malenfant à reconnaître le droit de femmes et d'hommes de Charlevoix à des emplois dont ils s'estiment privés. Que se passe-t-il, dans les heures qui suivent? Le boycottage des sept ou huit établissements appartenant à M. Malenfant se transforme, en l'espace de 48 heures, en boycottage de toute la région de Charlevoix et, pour finir, en boycottage de tout le Québec! C'est, en tout cas, de cette manière que les médias nous ont transmis la nouvelle.

C'est cette dénaturation, et la vitesse à laquelle elle s'est propagée, qui me semblent

suspectes aujourd'hui. Car pour ce qui est du boycottage, il s'agit là d'une mesure bien connue, qui ne devrait pas scandaliser à ce point le CPQ puisqu'elle est largement utilisée par les employeurs eux-mêmes. Ainsi, il y a quelques mois, une importante maison de courtage recommandait de boycotter les magasins Canadian Tire parce que cette chaîne avait émis des actions subalternes sans droit de vote aux détenteurs. Lorsque cette mesure, le boycottage, se pratique contre lui, le monde des affaires la considère quasiment illégale; mais à l'interne, «intra muros», elle serait acceptable.

Il est peut-être nécessaire de rappeler que le gouvernement du Québec lui-même a participé au boycottage des produits Cadbury quand cette compagnie, le 15 novembre 1977, annonçait son intention de déménager sa production en Ontario. Même les produits de la maison-mère, Schweppe's et Fry, étaient visés. Plus récemment, l'État du Québec acceptait de participer lui aussi au boycottage des produits d'Afrique du Sud en faisant retirer des tablettes de la SAQ les vins et autres spiritueux en provenance de ce pays. Des bières, du Coke ont été l'objet de boycottage.

Des chaînes d'alimentation comme Steinberg et Dominion acceptaient, il y a quelques années, de ne plus vendre de raisins ni de laitues en provenance de la Californie. Le motif? Les producteurs foulait aux pieds le droit d'association et la liberté de négociation. Comme le fait aujourd'hui, au Québec monsieur Raymond Malenfant.

Le boycott est un moyen de pression pacifique et légitime. Mais la panique du Conseil du patronat est suspecte: pourquoi serait-il si inquiétant que d'éventuels clients d'établissements appartenant à monsieur Malenfant soient prévenus que, du fait de ce propriétaire, des droits fondamentaux sont bafoués? Ce qui devrait nous faire honte aux yeux des étrangers, ce n'est pas de le dire, mais d'accepter que cela se fasse.

Marcel Pepin,
Université de Montréal



Manoir Richelieu, Charlevoix, P.Q.

**Tout ce que nous voulons, depuis 15
mois, c'est notre syndicat et nos
emplois. Qu'attend Bourassa pour
nous faire respecter par Malenfant?**